

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 267 portant nomination pour l'année 1946 des assesseurs près les tribunaux indigènes des 1er et 2e degré de Tadjourah et d'Obock.

n° 267

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 février 1946

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro  
28 février 1946

### VISAS

Le Gouverneur Somalis de la Côte française des et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance bre organique du 18 septembre rendue applicable à la colonie décret du 18 par juin 1884

**Vu** décret du 4 juin 1938 réorganisant justice indigène la nia lis à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 1042 du 28 octobre 1938 pris en application des dispositions du décret susvisé : Sur la proposition du capitaine dant le cercle comman de Tadjourah, procureur après avis du de la République, judiciaire.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont nommés pour l'année 1916 assesseurs près les tribunaux indigènes du 1er et 2 degré de Tadjourah d'Obock et les notables dont les noms suivent : TRIBUNAL DU 2e DEGRÉ de TADJOURAH. Assesseurs titulaires ; Ali Gadile, de coutume dankali; Gaddito Rouffa, de tume dankali. Assesseurs suppléants : Abdallah Ba laya. de coutume arabe; Saïd Arbahim, de coutume dankali. TRIBUNAL DU 1er DEGRÉ de TADJOURAH. Assesseurs titulaires ; Siradj Barkat, de coutume dankali Hamed Houmed, de coutume dankali. Assesseurs suppléants lem. ; Chek Omar Salme, de coutume arabe; Hadji Mahamde coutume somali. TRIEUNAL du 1er degré d'Obock. Assesseurs titulaires : Ali Warki, de dankali coutume dankali; Kamil Mola, de coutume. Assesseurs suppléants : Ahmed Ragueh, de coutume arabe; Gas Mohammed, de coutume dankali.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

J. CHALVET.